



Bagnolet, le 6 décembre 2022

Communiqué de presse

Ce que la Confédération paysanne attend d'une loi d'orientation agricole

Ce mercredi, le Ministre de l'agriculture, Marc Fesneau, lance officiellement la concertation sur la future loi d'orientation agricole et un nouveau « pacte » agricole.

La Confédération paysanne revendique des politiques publiques pour encadrer et protéger la production agricole et alimentaire et donner aux paysan·nes une sécurité concernant leur revenu. C'est la base de tout : renouvellement, installation, transition et adaptation face à des aléas climatiques et économiques de plus en plus fréquents. En cela, l'intention d'écrire un nouveau "pacte agricole" et de proposer à discussion un cadre législatif rénové pour encadrer ces enjeux nous apparaît intéressant. Seulement rien ne devra être oublié ou délaissé sans quoi l'intention restera vaine.

Nous insistons pour saisir cette occasion afin de renforcer nos outils de régulation et de partage du foncier agricole, véritable clé de voute de l'objectif de transmettre et d'installer, objectif qu'enfin tout le monde semble partager. L'augmentation du nombre d'actifs paysans doit guider nos travaux : la souveraineté alimentaire ainsi que les réponses à l'urgence écologique ne pourront être pérennes sans plus de paysan·nes. La Confédération paysanne fixe d'ailleurs l'objectif ambitieux d'un million de paysan·nes. Car ce sont bien les Hommes et les Femmes, par leurs activités et leurs savoir-faire, qui créent les conditions à la production de davantage de valeur ajoutée, pilier d'un secteur dynamique et rémunérateur. Non la robotique, la génétique et le numérique.

Nous revendiquons également que le dossier de la formation initiale et continue soit pris à bras le corps. L'enjeu n'est plus aux querelles de chapelle ni au maintien d'un pré carré financier, mais bien à additionner les compétences et savoir-faire des différents réseaux de formation et d'accompagnement. Il faudra donc revaloriser les moyens alloués à l'enseignement agricole et aux structures qui accompagnent les futur·es installé·es comme les paysan·nes en recherche de transition, à la hauteur des objectifs et du chantier d'envergure auquel nous faisons face.

Enfin la question de la fiscalité, notamment liée à la transmission, ne saurait être mise sous le tapis. Aujourd'hui elle n'accompagne que l'agrandissement et la fuite en avant d'un modèle industriel. La fiscalité, comme la loi, doit protéger le plus faible face au marché libéral et lui donner les possibilités de s'installer sans s'enfermer dans une logique de courses aux volumes et aux hectares que l'on sait néfaste socialement, économiquement, écologiquement et climatiquement.

Se contenter « d'accompagner des tendances » serait une orientation mortifère pour les paysan·nes et contraire aux enjeux alimentaires et agro-environnementaux d'aujourd'hui.

Nous prendrons donc pleinement notre part dans l'ensemble de ces réflexions mais sans freiner l'ambition de réussite que nous avons pour l'agriculture et l'alimentation et celles et ceux qui la produisent.

Cette réussite ne saura se concrétiser sans balayer l'ensemble de ces sujets.

Contacts :

- Nicolas Girod, porte-parole national : 06 07 55 29 09
- Véronique Marchesseau, secrétaire générale : 06 98 53 76 46
- Caroline Nugues, chargée de communication : 06 95 29 80 78